

Atlas de la Biodiversité Communale



Appel à manifestation d'intérêt

Le Syndicat mixte du **Parc naturel régional des Pyrénées catalanes** propose d'accompagner les communes de son territoire souhaitant s'engager dans la réalisation d'un **Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) ou intercommunale**.

Pourquoi réaliser un Atlas de la Biodiversité Communal ?

Un ABC, c'est un **diagnostic écologique** qui met en évidence les principaux enjeux de biodiversité de son territoire. Créé par l'Office Français de la Biodiversité, il permet à une commune de mieux connaître la biodiversité de son territoire pour mieux la préserver et la prendre en compte dans ses projets.



La démarche associe **acquisition de connaissances, cartographie des enjeux, sensibilisation et mobilisation des habitants et acteurs locaux**. Elle doit permettre, à terme, de disposer d'éléments concrets pour orienter les politiques communales et faire émerger des actions en faveur de la biodiversité.

Quel accompagnement du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes ?

Les communes retenues bénéficieront de l'accompagnement du Parc pour construire puis mettre en œuvre leur projet:

- **construire le projet avec la commune : objectifs, périmètre, actions, partenaires, calendrier et budget ;**
- **accompagner le montage et le dépôt d'une demande de financement notamment auprès de l'Office Français de la Biodiversité ;**
- **coordonner le projet dans sa phase de réalisation (sous réserve de l'obtention des financements) : mobilisation des partenaires, suivi des inventaires et études, actions de sensibilisation et de participation citoyenne, valorisation des résultats et accompagnement vers un programme d'actions.**

L'objectif est de faciliter l'engagement des communes en leur apportant l'ingénierie et l'expertise du Parc, de la construction du projet jusqu'à sa réalisation.

Qui peut candidater ?

L'appel à candidatures s'adresse aux communes du territoire du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes.

Les candidatures associant plusieurs communes sont également possibles et encouragées lorsque la réalisation d'un ABC à une échelle intercommunale est pertinente.

Il n'est pas nécessaire de disposer d'un projet déjà construit pour candidater : le Parc accompagnera les collectivités retenues dans sa définition.



Quels engagements pour la commune ?

La réalisation d'un ABC repose sur une implication conjointe du Syndicat mixte du Parc et de la collectivité.

La commune candidate s'engage à :

- désigner un élu référent et, si possible, un référent technique ;
- participer à la construction et au suivi du projet ;
- contribuer à la mobilisation des habitants et acteurs locaux ;
- faciliter la réalisation des actions sur son territoire ;
- s'appuyer sur les résultats de l'ABC pour faire émerger des actions concrètes en faveur de la biodiversité.

Les modalités de participation financière de la collectivité seront précisées lors du montage du projet

Comment candidater ?

Pour manifester son intérêt, la commune est invitée à nous transmettre une courte candidature précisant :

- la ou les communes concernées ;
- un élu et/ou technicien référent ;
- les motivations de la commune pour réaliser un ABC
- les principaux enjeux ou projets du territoire auxquels l'ABC pourrait contribuer.

Date limite de candidature : 31/12/2026

Les communes intéressées peuvent contacter l'équipe du Parc en amont afin d'échanger sur leur projet.

Contact

Olivier Montreuil,
chargé de mission "eau et espaces naturels"
olivier.montreuil@parc-pyrenees-catalanes.fr
07 56 26 81 50

